



RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 9 mars 2023

AFFICHAGE

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, François PETIT, Jean-Luc MENUET, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON et Michel WOLOCH

EXCUSÉS : MM. Thierry RICARDEAU, Rémi PASCREAU, Jean-Yves BILLON, Richard SIGWALT Thomas GISBERT et Claude DELAFOSSE, Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

DÉCISION

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Guichet Unique de l'Habitat - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 15 avril 2021,
- Vu la PTRE adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022,

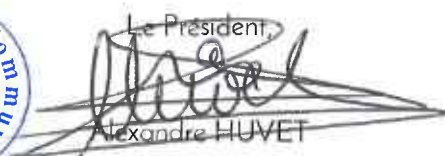
1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

OPAH						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
CORJON Christophe	[REDACTED]	Pompe à chaleur + ITE + Menuiseries	32 615 €	2 000 €	14 250 €	44 %
LEBLOND Thomas	[REDACTED]	Isolation combles et murs + Poêle à bois	16 094 €	1 000 €	10 353 €	64 %
SCI SOSALI BODIN Vincent	[REDACTED]	Rénovation globale pour création 2 locatifs conventionnés	226 711 €	7 000 €	88 000 €	39 %
CLIMENT Valentin	[REDACTED]	Isolation des murs extérieurs + Menuiseries + VMC	48 439 €	3 000 €	17 000 €	35 %
GAUTIER Pierre	[REDACTED]	Rénovation globale	175 303 €	0 € (refus subv. ANAH 10/02/23)	0 € (refus subv. ANAH 10/02/23)	0 %
TOTAL			499 162 €	13 000 €	129 603 €	26 %

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH et PTRE.

Fait à CHALLANS, le 13 mars 2023



Le Président

Alexandre HUVEL